



Arrêt de versement d'une pension alimentaire

Par **vincent**, le **04/10/2017** à **17:42**

Bonjour,

Voici ma question:

Je paye depuis maintenant 10 ans une PA pour mon fils, qui maintenant à 24 ans. Mon ex m'a averti par un courrier sans date, sans expéditeur, sans signature, qu'à partir de septembre je n'étais plus tenu à payer la PA de mon fils parce qu'il avait fini ses études et que maintenant il travaillait.

Je n'ai pas suivi ses indications par manque de confiance par rapport au courrier envoyé. J'ai donc payé septembre et octobre et mon ex m'a fait un virement pour me rembourser les deux mois de PA. Je ne sais quoi faire. Que feriez vous à ma place? J'ajoute que je n'ai aucun moyen de contacter mon ex ou mon fils, je ne connais ni leurs adresses et numéros de téléphone.

Merci

Par **cocotte1003**, le **04/10/2017** à **19:32**

Bonjour, relisez votre dernier jugement peut-être est-il noté que vous êtes en droit d'arrêter la pension si vous ne recevez pas de justificatif de scolarité ou attestation recherche d'emploi, cordialement

Par **vincent**, le **04/10/2017** à **20:57**

bonsoir cocotte,

Non je n'ai pas cela écrit dans mon jugement.

Juste que la PA s'arrêtera quand les études seront terminées et que l'enfant pourra subsister à ses besoins.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **04/10/2017** à **22:27**

Bsr,

Vous conservez bien toutes preuves, écrit, même non signé et surtout retour des virements, pour vous justifier le cas échéant.